



## Formation travail obligatoire

-----  
Par Samleana

Bonjour

Je dois suivre à mon boulot ( secteur privé ) une formation obligatoire sur deux jours mais je n'ai personne pour me garder mon enfant de 2ans . Je n'ai donc pas la possibilité de m'y rendre . Est ce que j'ai le droit de m'y absenter pour ce motif ? Mon employeur peut-il me sanctionner? Merci

-----  
Par morobar

Bonjour,

Il est surtout important de vous ouvrir du problème avec l'employeur.

Vous ne donnez pas assez d'indications pour trancher le choux.

En effet vous travaillez donc assurez la garde de l'enfant. On pourrait supposer que cette formation "obligatoire" implique un déplacement ou des heures non contractuelles;...

-----  
Par Samleana

Merci pour votre réponse.

En effet je travaille de nuit et je garde mon enfant la journée . Cette formation est proposée en journée , et mon employeur est au courant que c'est moi qui garde mon enfant la journée . Est ce que légalement j'ai le droit de m'y absenter pour ce motif ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Si la formation est en journée et nécessaire pour l'exercice de votre fonction,vous pouvez imaginer trouver une solution de garde par le biais d'une nounou ou d'une crèche .

Informez vous auprès de la PMI dont vous dépendez .

Vous ne pouvez pas vous opposer à cette formation parce que vous avez un enfant .

Mais parce qu'il n'y a pas de délai de prévenance suffisant quant au changement de votre planning, par exemple , ou ces horaires ne sont pas compatibles avec le cumul d'heures de travail et de repos/jour .